

Établissement : 0450040Z
Lycée en Forêt
Avenue L. M. Chautemps
MONTARGIS

N° de séance : 2022/2023 n°5

**Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 13 avril 2023**

Date 13 avril 2023 heure de début : 18h00 et fin : 19h40

Présidence : M. Bruno TOMAS, proviseur

Secrétariat : Mme SIBI Frédérique, enseignant

Membres absents :

Membres excusés :

Nombre de membres présents : 21

Quorum : 16

Ordre du jour

- I - Adoption PV du CA du 30/01/2023
- II - Compte financier
- II - DBM : Prélèvement sur réserve
- VII - Modification Règlement intérieur
- II - Voyages-projets-sorties (pour information)
- IX - Informations et questions diverses

N° et nature des questions traitées		Nombre de feuillets
I	Conseils d'administration	
II	Gestion financière	
III	Personnels	
IV	Bâtiments	
V	Carte scolaire	
VI	Postes budgétaires	
VII	Vie scolaire, scolarité, stages	
VIII	Pédagogie	
IX	Questions diverses	

Le président

M. TOMAS



Le secrétaire

Mme. SIBI

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal stroke.

Établissement : 0450040Z
Lycée en Forêt
Avenue L. M. Chautemps
MONTARGIS

N° de séance : 2022/2023 n°5

**Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 13 avril 2023**

INTRODUCTION	Réservé à l'administration destinataire
<p>M TOMAS introduit la séance.</p> <p>M TOMAS présente l'ordre du jour. Le point II DBM est annulé : vote à l'unanimité.</p> <ul style="list-style-type: none">• PV du CA du 30/01/2023 <p>→ Adopté à l'unanimité</p>	

II - Questions financières (annexe)	Réservé à l'administration destinataire
<p>– Présentation du compte financier</p> <p>M. Chauvin présente le compte financier du Lycée pour l'année 2022.</p> <p>Les recettes générales s'élèvent à 2 241 650,42 € et les dépenses générales à 2 192 445, 83 €.</p>	

**Établissement : 0450040Z
Lycée en Forêt
Avenue L. M. Chautemps
MONTARGIS**

N° de séance : 2022/2023 n°5

**Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 13 avril 2023**

Le résultat comptable est, pour l'année 2022, de 49 204,58 €.

Celui-ci est affecté pour 30 593,44 € au service générale et 18 611,14 € au service hébergement restauration.

Le fonds de roulement de l'établissement au 31 décembre 2022 s'élevait à 503 291,35 €.

Au cours de l'exercice, 295 439,50€ ont été prélevés sur les fonds de réserve.

La Région a dû fournir des dotations exceptionnelles à l'établissement à hauteur de 101 000€.

Si le Conseil Régional n'avait pas versé ces sommes, le lycée serait en déficit de 70 569€.

En effet, le prix des denrées, des flux et des autres charges a considérablement augmenté.

La Région a ainsi prévu pour 2023 une subvention supplémentaire de 94 000€ dès le budget initial.

Au 31.12.2022, le lycée comptait 86 jours de fonds de roulement et 101 jours de trésorerie.

M Tomas conclut sur la nécessité de poursuivre le dialogue de gestion avec la Région par rapport à la prise en compte de la situation défavorisée du lycée.

Question de Mme Sibi : La baisse du nombre d'élèves à la cantine et à l'internat, ne serait-elle pas liée au fait que les familles payent maintenant ces prestations en amont et non plus en aval ? Y aurait-il un moyen de mobiliser davantage les fonds sociaux ?

Réponse de M. Tomas : Nous menons une veille régulière par rapport à ces questions, et il est fort dommageable que l'établissement ne dispose plus d'une assistante sociale.

Les deux votes portent sur :

Approbation du compte financier : vote pour à l'unanimité

Affectation du résultat : vote pour à l'unanimité

Établissement : 0450040Z
Lycée en Forêt
Avenue L. M. Chautemps
MONTARGIS

N° de séance : 2022/2023 n°5

Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 13 avril 2023

VII- Vie scolaire, scolarité, stages	Réservé à l'administration destinataire
<p>-Modification du règlement intérieur</p> <p>Le RI est modifié de façon à simplifier le travail du service de vie scolaire.</p> <p>Le paragraphe f) de l'I-Règles de Vie Scolaire est proposé avec la formulation suivante :</p> <p><i>les élèves majeurs sont autorisés à sortir librement en dehors des heures de cours ou en cas de suppression exceptionnelle de cours. Il en est de même pour les élèves mineurs sauf interdiction exprimée par écrit lors de l'inscription par leur responsable légal. Ce dernier peut modifier sa décision à cet égard à tout moment par courrier au chef d'établissement.</i></p> <p><i>Les élèves non autorisés à sortir s'engagent à ne pas quitter l'établissement.</i></p> <p>Le CVL du lycée avait donné un avis favorable à cette modification lors de sa réunion du 12 avril 2023</p> <p>Cette modification est votée et acceptée à l'unanimité par les membres du CA</p>	

Établissement : 0450040Z
Lycée en Forêt
Avenue L. M. Chautemps
MONTARGIS

N° de séance : 2022/2023 n°5

**Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 13 avril 2023**

II- Voyages-projets-sorties (pour information)	Réservé à l'administration destinataire
<p>- Plusieurs projets et sorties ont été votés en Commission Permanente :</p> <p>3 projets Aux Arts Lycéens : Chantons en Forêt porté par Mme Pernes avec une participation du lycée de 1400€, Art et Musique de M Lebeau avec une participation du lycée de 500€ et Sculpture colonisée de M Lebeau avec une participation du lycée de 500€.</p> <p>2 sorties à l'Alticiné, avec la part collective du Pass-Culture, Le malade imaginaire et Le bourgeois gentilhomme.</p> <p>Une sortie portée par Mme Chonavel au CCNO d'Orléans pour l'option danse.</p>	

Établissement : 0450040Z
Lycée en Forêt
Avenue L. M. Chautemps
MONTARGIS

N° de séance : 2022/2023 n°5

Procès-verbal
de la séance du conseil
D'administration
Du 13 avril 2023

IX- Informations et questions diverses	Réservé à l'administration destinataire
<p>- La gestion comptable de l'établissement va bientôt être réalisée avec le logiciel OPALE qui est en cours de déploiement dans les établissements.</p> <p>- Le 13 mai 2023 aura lieu la certification de chinois (HSK).</p> <p>- La République du centre informe que l'internat provisoire de l'IFSI du CHAM pourrait être implanté au lycée.</p> <p>- Le 11 mai accueillera une visite d'un IG pour évaluer la série STMG.</p> <p>- A partir du 2 mai, les élèves de première seront conviés à passer un oral blanc de français (450 élèves, 15 jours).</p> <p>- Question de M Lesien par rapport au bilan vie scolaire du passage des épreuves de spécialité en mars pour la première fois cette année.</p> <p>Réponse de M Tomas : constat d'une hausse de l'absentéisme qui était redoutée par les chefs d'établissement.</p> <p>La séance est levée à 19h40</p>	